



Études et Résultats

N° 671 • décembre 2008

Les sept premières années de carrière des infirmiers diplômés en 1998

Dans cette étude nous analysons le parcours professionnel des infirmiers au cours des sept années suivant leur sortie de formation à partir des données de l'enquête Génération 98 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ). Il en ressort que les infirmiers s'insèrent plus facilement que les autres diplômés de niveau proche ou équivalent et accèdent rapidement à des emplois stables. Pour accéder à l'emploi, ils sont rarement contraints à quitter leur région d'origine. À leur sortie de formation initiale, ils sont mieux rémunérés que les autres diplômés. Cependant, leurs revenus réels évoluent plus faiblement. Ainsi, la rémunération constitue une des rares sources d'insatisfaction des infirmiers. Au sein de la profession, les infirmiers spécialisés (puéricultrices, infirmiers psychiatriques, autres spécialités) salariés du secteur public sont mieux rémunérés que ceux du privé. Les infirmiers sont, parmi les diplômés de niveau proche ou équivalent, ceux qui effectuent le moins de reconversions professionnelles. De fait, ils suivent moins de formations que les autres au cours des sept premières années de vie professionnelle.

Carine FERRETTI et Clémentine GARROUSTE

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

L'INSERTION professionnelle et le début de la carrière des infirmiers¹ ont déjà été étudiés par la DREES (Idmachiche et Marquier, 2006 ; Marquier, 2005). L'objectif de cette étude est de prolonger ces travaux en mettant en évidence le parcours professionnel des infirmiers de la génération diplômée en 1998 (encadré 1) au cours des sept années suivant leur sortie de formation en termes de mobilité géographique, de temps de travail et de changement de statut d'emploi, entre autres. Il s'agit notamment de comparer les évolutions de carrières et de revenus des infirmiers avec celles des autres diplômés de niveau équivalent ou proche².

Un accès rapide à un emploi stable

Moins d'un mois après la fin de leur formation, les trois quarts des infirmiers diplômés d'État (IDE) ont déjà trouvé un premier emploi, la plupart des autres étant embauchés dans le trimestre qui suit. Leur durée moyenne

d'accès à l'emploi est inférieure à trois semaines. D'une façon générale, les diplômés de niveau équivalent du secteur sanitaire et social³ s'insèrent facilement dans l'emploi, bien qu'un peu moins rapidement que les infirmiers, en moyenne au bout d'un mois et demi. En revanche, la durée de recherche d'emploi des autres diplômés de niveau proche ou équivalent est supérieure, plus de quatre mois en moyenne.

Non seulement le délai de recherche d'emploi est extrêmement court pour les infirmiers, mais la plupart d'entre eux accèdent rapidement à un emploi stable (CDI ou fonctionnaire). Dès leur sortie de l'école, 20 % des infirmiers trouvent un emploi en CDI ou dans la fonction publique et 60 % ont un statut précaire (stages, travail saisonnier, sans contrat, intérim ou CDD). Ces derniers vont en quelques mois, en grande majorité entre la première et la deuxième année, bénéficier d'une consolidation de leur emploi, pour une moitié d'entre eux chez le même employeur (graphique 1A).

ENCADRÉ 1

L'enquête Génération 98 du CÉREQ

Elle a pour objectif de collecter l'information nécessaire pour analyser le parcours professionnel des 742 000 jeunes sortis de formation initiale en 1998. Un échantillon de 16 000 jeunes a été interrogé à trois reprises en 2001, 2003 et 2005.

Le questionnaire de l'enquête Génération 98 a été élaboré pour décrire mois par mois, à partir d'un calendrier professionnel, toutes les situations traversées par les jeunes entre leur sortie du système éducatif et la date de l'enquête (emploi, chômage, inactivité, service national, formation ou études).

Les infirmiers jeunes diplômés répondant aux critères de l'enquête Génération 98 sont les primo-sortants de formation initiale, c'est-à-dire les individus n'ayant pas interrompu leurs études pendant plus d'un an avant l'année scolaire 1997-1998. Les critères d'inclusion sont les suivants :

- ne pas avoir quitté le système éducatif avant 1997, sauf éventuellement pour effectuer leur service national, pour une maternité ou une maladie ;
- être inscrits dans un établissement de formation en 1997-1998 ;
- avoir quitté le système éducatif en 1998 ;
- ne pas avoir repris d'études pendant l'année qui a suivi l'entrée sur le marché du travail.

Ainsi, 21 % des infirmiers interrogés lors de l'enquête se sont révélés « hors champ ».

Sur les 1 965 infirmiers interrogés en 2001, 1 413 ont répondu au questionnaire de 2003 et 1 120 ont répondu à celui de 2005. Après redressement, ces individus sont représentatifs des 11 335 infirmiers sortis de formation initiale en 1998. Sur les 1 120 répondants de 2005, infirmiers diplômés d'État en 1998, 1 095 exercent le métier d'infirmier sept ans après.

À chaque interrogation, un « calendrier professionnel » a permis de recueillir, mois par mois, la description de la situation des jeunes. Les différentes séquences d'emploi repérées ont fait l'objet d'un questionnement plus approfondi permettant de préciser certaines caractéristiques de l'employeur et d'apprécier les conditions d'emploi (contrats de travail, salaire, niveau d'emploi, profession, etc.) ainsi que la satisfaction à l'égard de l'emploi occupé.

1. Par convention, le masculin est retenu dans cet article bien que cette profession soit essentiellement féminine.

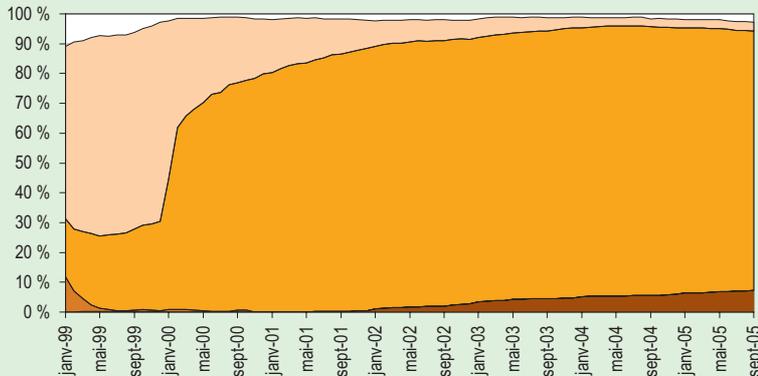
2. Les diplômés de niveau bac +2 de la santé ou du social, les DEUG – DEUST, les BTS – DUT, les 2e cycles universitaires (Couppié, Gasquet et Lopez, 2007).

3. En reprenant la classification du CÉREQ (Epiphane et Lopez, 2001), les diplômés de niveau équivalent du secteur sanitaire et social sont les conseillers en économie sociale et familiale, les assistants de service social, les éducateurs de jeunes enfants, les éducateurs spécialisés, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures podologues, les manipulateurs d'électroradiologie médicale, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les sages-femmes et enfin les puéricultrices.

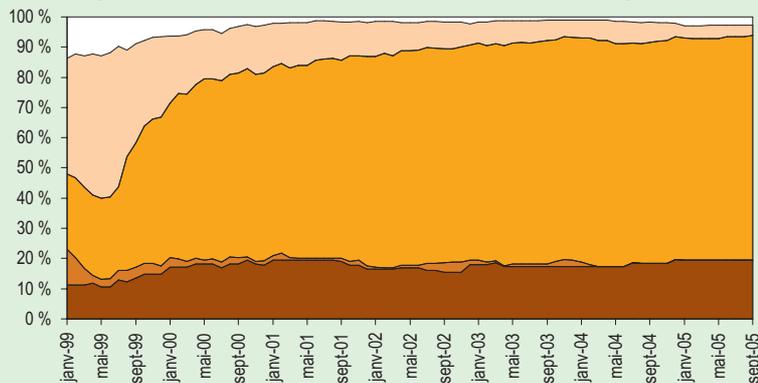
GRAPHIQUE 1

Évolution de la situation professionnelle des diplômés de la génération 98

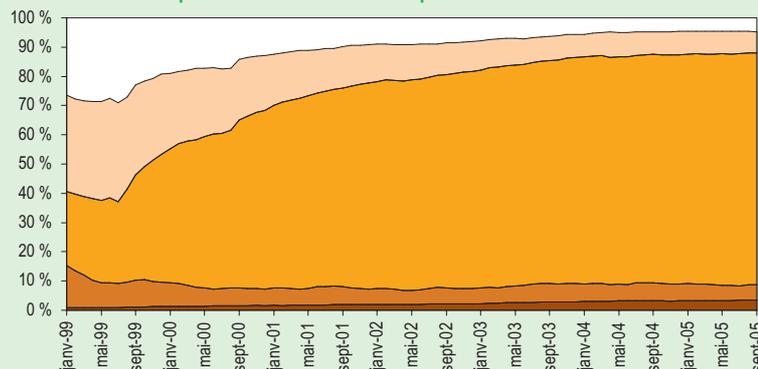
A • Les infirmiers



B • Les diplômés de la santé et du social de niveau équivalent



C • Les autres diplômés de niveau équivalent



- inactifs, en reprise d'études, formation ou service national,
- emplois temporaires (CDD, intérimaires, stagiaires, saisonniers, sans contrat)
- emplois stables (CDI, fonctionnaires)
- chômage
- l'exercice libéral

Note de lecture • Au cours de la deuxième année, entre septembre 1999 et mai 2000, la proportion d'infirmiers en emploi stable fait plus que doubler, passant de moins de 30 % à plus de 60 %.

Sources • CÉREQ - Enquête Génération 98, exploitation DREES.

Pour les autres diplômés de la santé et du social de niveau comparable, le passage d'emplois précaires vers des emplois plus stables se fait dans des délais comparables à ceux constatés pour les infirmiers. Contrairement aux infirmiers qui ne peuvent s'installer en libéral avant trois années d'expérience professionnelle, les autres diplômés du sanitaire et du social sont 10 % à se mettre à leur compte dès leur sortie de formation et près de 20 % au bout d'un an (graphique 1B).

Les autres diplômés de niveau proche ou équivalent s'insèrent moins rapidement dans l'emploi stable. Dès leur sortie de l'école, 25 % ont un emploi stable, ils sont 45 % un an plus tard et 65 % au bout de deux ans. Sept ans après leur sortie de formation, 85 % ont un CDI ou sont fonctionnaires, 8 % sont en emploi temporaire et 6 % au chômage (graphique 1C).

Pour les infirmiers, la durée moyenne du premier emploi est proche de deux ans et demi ; elle est inférieure à celle observée pour les autres diplômés de la santé ou du social, mais supérieure à celle des autres diplômés de niveau proche ou équivalent (Marquier, 2005). Environ 97 % des infirmiers de la génération 98 sont en poste sept ans après l'obtention de leur diplôme. L'ancienneté moyenne de cet emploi est de 4 ans et 5 mois. Les infirmiers occupent le même emploi pendant plus longtemps que les autres diplômés de niveau proche ou équivalent, exceptés les diplômés du social. Ils ont eu en moyenne deux employeurs distincts au cours de ces sept années.

Quasiment pas de chômage

Les emplois infirmiers ne sont pas affectés par la dégradation de la conjoncture (qui a eu lieu à partir de 2001). Au cours des trois premières années suivant leur sortie du système éducatif, les jeunes de la génération 98 ont bénéficié d'un contexte économique favorable (Marchal, Molinari-Perrier et Sigot, 2004). Cependant, en 2001, l'économie française a connu un net ralentissement⁴. Ce ralentissement s'est traduit par un accroissement du taux de chômage qui atteint 9,7 % en

4. Le PIB (produit intérieur brut) n'a augmenté que de 1,2 % en 2002 et de 0,5 % en 2003 (soit la progression la plus faible depuis 10 ans). Seuls 90 000 emplois ont été créés au cours de l'année 2002, contre 240 000 l'année précédente. Cette tendance s'est aggravée en 2003 : le nombre d'emplois en équivalent temps plein a diminué de 30 000 dans le secteur marchand non agricole.

mars 2003. Les taux de chômage ont augmenté à partir de 2003 pour la plupart des diplômés de niveau proche ou équivalent aux IDE. Le taux de chômage des DEUG - DEUST atteint ainsi 13 % en mars 2004. Celui des IDE a continué de diminuer, malgré la mauvaise conjoncture économique (graphique 1A)⁵. À la date de l'enquête, en 2005, il est quasiment nul pour les infirmiers (0,4 %). Lorsqu'ils sont confrontés au chômage, c'est pour une durée très courte comparée aux autres diplômés de même niveau de formation. En effet, à la date de l'enquête, les infirmiers concernés sont au chômage depuis trois mois en moyenne et jamais plus de douze mois.

Des parcours professionnels plus stables que les autres diplômés de niveau comparable

Parmi les détenteurs d'un diplôme d'État d'infirmier obtenu en 1998, 98 % exercent la profession d'infirmier sept ans plus tard. La plupart (82 %) sont infirmiers en soins généraux, 6 % sont spécialisés, 2 % sont puéricultrices, 1 % sont infirmiers psychiatriques et 1 % sont cadres infirmiers et assimilés. Enfin, 8 % exercent désormais en libéral. Les IDE sont, parmi les diplômés de niveau proche ou équivalent, ceux qui ont le moins suivi de complément de formation ou de reprise d'études au cours des sept années suivant l'obtention de leur diplôme en 1998. Ils sont aussi ceux qui ont passé le moins de temps au chômage, ce qui explique probablement qu'ils n'ont pas ressenti le besoin de compléter leur formation initiale puisque celle-ci leur a permis d'accéder à l'emploi de façon durable (graphique 2).

À l'opposé des IDE, ce sont les diplômés de 1^{er} et parfois de 2^e cycle universitaire qui ont passé le plus de temps en formation, en poursuite ou en reprise d'études (plus de deux mois en moyenne). Ce sont aussi ceux, parmi les diplômés de niveau comparable aux IDE, qui ont subi les plus longues périodes de chômage, de près de 9 mois en moyenne⁶. La durée passée en emploi au cours des sept premières années est de 6 ans et 9 mois en moyenne pour les IDE,

supérieure d'un mois pour les autres diplômés du sanitaire et du social et nettement inférieure pour l'ensemble des autres diplômés de niveau proche ou équivalent.

Une mobilité interrégionale très relative

Le choix de la formation a conduit moins d'un infirmier diplômé d'État (IDE) de la génération 98 sur six à quitter sa région d'origine⁷ pour poursuivre ses études. Par rapport aux autres diplômés de niveau de formation comparable, les IDE sont plus mobiles que ceux qui ont obtenu un BTS ou un DUT, mais moins mobiles que les autres diplômés de niveau proche ou équivalent du secteur sanitaire, qui étaient près de 30 % à changer de région, et que ceux du secteur social ou ceux ayant suivi un 1^{er} ou un 2^e cycle universitaire.

L'entrée dans la vie active est, pour un certain nombre de diplômés, une autre occasion de quitter leur région d'origine ou d'y retourner.

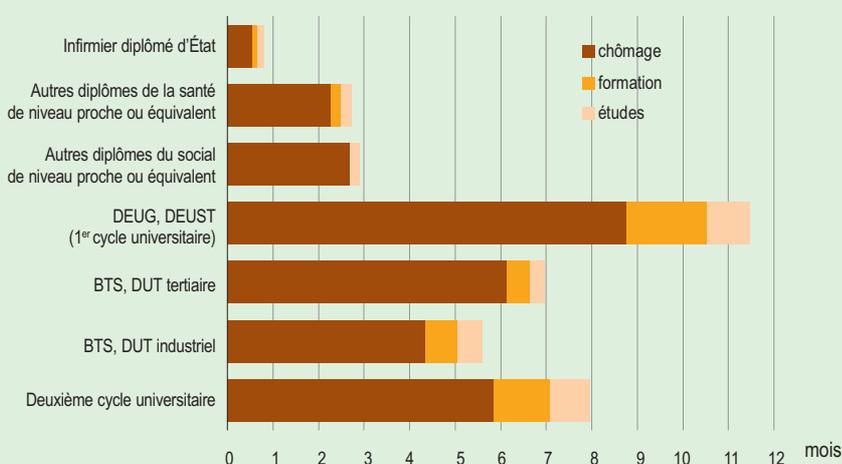
Sept ans après l'obtention du diplôme, les infirmiers, à l'instar des détenteurs d'un BTS ou d'un DUT, sont proportionnellement plus nombreux que les diplômés de

niveau comparable à vivre dans la même région que celle où ils ont grandi. Parmi les IDE interrogés en 2005, 70 % n'ont quitté leur région d'origine ni pour leur formation ni durant leur parcours professionnel. Près de 8 % des IDE qui étaient allés se former ailleurs sont retournés dans leur région d'origine, soit au moment de leur entrée dans la vie active (4 %), soit plus tard au cours de leurs premières années de vie professionnelle (3 %). Ils sont 7 % à avoir quitté leur région pour se former et à s'être installés dans cette région de formation pour y rester durablement.

Les motivations des mobilités interrégionales sont multiples, tant à l'entrée qu'à la sortie de formation, ou en cours de carrière. Elles tiennent en particulier à l'offre plus ou moins importante de formation dans la région d'origine et aux possibilités d'insertion professionnelle plus ou moins ouvertes selon les régions⁸. Les écarts de situation entre régions, selon que l'on regarde la densité régionale de diplômés une année donnée ou la densité de professionnels en activité, mettent en évidence que certaines régions forment un nombre élevé d'infirmiers par rapport à leur part du mar-

GRAPHIQUE 2

Nombre de mois passés dans chaque situation entre la sortie de formation en 1998 et 2005, selon le diplôme



Note de lecture • Durant les sept premières années qui ont suivi leur diplôme, les infirmiers ont connu en moyenne et au total un demi-mois de chômage et de l'ordre d'une semaine de formation ou d'études.

Sources • CÉREQ - Enquête Génération 98, exploitation DREES.

5. Les emplois de la santé sont peu sensibles à la conjoncture économique.

6. En nombre de mois cumulés sur la période 1998-2005

7. Celle où il vivait en classe de 6e

8. Les données de l'enquête d'insertion du CÉREQ ne sont malheureusement pas exploitables au niveau de chaque région, ce qui interdit de poursuivre à ce niveau géographique l'analyse de la mobilité à 7 ans de la génération sortie de formation en 1998. Il est cependant possible, à partir d'autres sources, exhaustives, de mettre en regard l'attractivité de l'appareil de formation d'une part (enquête annuelle de la DREES auprès des écoles de formation aux diplômés du secteur sanitaire), et celle du marché du travail d'autre part (répertoire ADELI).

ché du travail national de ces professionnels. C'est le cas notamment de la région Centre, mais aussi de l'Île-de-France, Champagne-Ardenne et Nord-Pas-de-Calais (cartes 1 et 2). Ceci peut signifier que ces régions ne retiennent qu'une partie de leurs diplômés qui trouvent des débouchés ailleurs, ou que cet effort de formation est consenti dans l'espoir de fixer ces professionnels, afin qu'ils compensent les départs en retraite, actuels et annoncés, ou qu'ils contribuent à relever une densité considérée comme faible localement au regard des besoins. À l'inverse, les régions Paca et Limousin forment peu et ont une densité de professionnels en exercice élevée.

Des établissements de grande taille...

Les IDE se distinguent des autres diplômés de la santé et du social en travaillant majoritairement dans des établissements de plus de 50 salariés, et cela dès le premier emploi de plus de douze mois qu'ils occupent. L'exercice libéral nécessitant pour les infirmiers une expérience professionnelle préalable d'une durée minimum acquise en équipe de soins généraux

au sein d'un service organisé, la convention nationale des infirmiers prévoit que l'infirmier s'installant en libéral justifie d'une expérience professionnelle de trente-six mois dans les six ans précédant la demande d'installation sous convention dans un établissement de soins ou au sein d'un groupement de coopération sanitaire⁹. Ainsi, les établissements de grandes tailles, le plus souvent l'hôpital public, jouent un rôle de post-formation pour cette population.

Les autres diplômés de la santé exercent majoritairement dans des établissements de 0 à 9 salariés pour leur premier emploi de plus de douze mois, ce qui reflète l'importance de l'exercice libéral pour ces professions autorisées à s'installer dès la sortie de formation (masseurs-kinésithérapeutes, par exemple). Les diplômés du social exercent quant à eux majoritairement dans des établissements de 10 à 50 salariés.

Sept ans après leur sortie de formation, les infirmiers diplômés d'État de la génération 98 travaillent toujours majoritairement dans des établissements de plus de 50 salariés (62 %) (tableau 1). Cependant, avec la possibilité donnée aux infirmiers de s'installer en libéral après trois

ans d'expérience professionnelle, la proportion d'une génération de diplômés qui s'installe s'accroît fortement à partir de la quatrième année de vie active, pour atteindre 8 % la septième année. Ceci se traduit mécaniquement par une forte augmentation de la part des petites structures d'exercice (deux tiers des libéraux exercent à leur compte sans salarié) et au total, au bout de 7 ans, 30 % des infirmiers d'une génération travaillent dans des structures employant de 0 à 9 salariés.

La plupart des autres diplômés de 1998 travaillent dans des entreprises de 50 à 500 salariés, alors que 60 % des diplômés de la santé (de niveau comparable) exercent dans des entreprises de très petite taille (0 à 9 salariés). En effet, on compte parmi eux des professions libérales telles que les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures podologues ou encore les ergothérapeutes. Les libéraux de la santé exercent tous dans des entreprises de 0 à 2 salariés¹⁰.

... majoritairement dans le secteur public

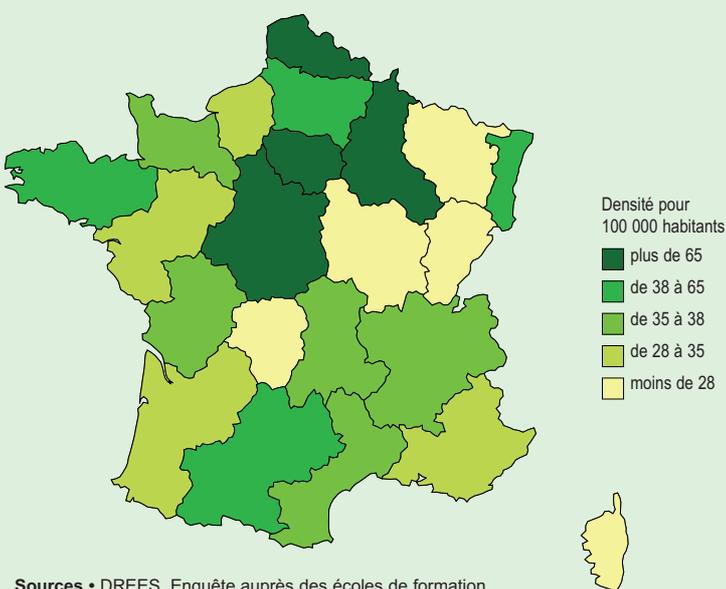
Dès les premiers mois de leur insertion professionnelle, plus de la moitié des infirmiers diplômés d'É-

9. Avenant n° 6 à la convention nationale des infirmiers (2004).

10. 68 % exercent dans des établissements de 0 salarié et près d'un tiers exercent dans des établissements de 1 à 2 salariés.

■ CARTE 1

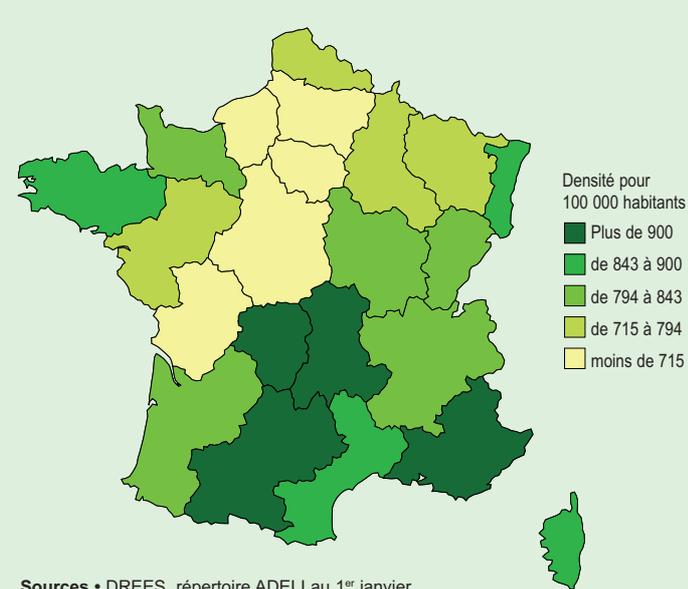
Densité des infirmiers diplômés en 2007



Sources • DREES, Enquête auprès des écoles de formation aux diplômés du secteur sanitaire.

■ CARTE 2

Densité des infirmiers en activité en 2008



Sources • DREES, répertoire ADEL1 au 1^{er} janvier.

tat occupent un poste du secteur public (graphique 3). Ce sont les hommes, qui représentent 14 % de l'ensemble des infirmiers, qui travaillent d'emblée plus fréquemment que leurs collègues féminines dans ce secteur. La troisième année, ils sont 75 %. Au bout de quatre ans, la proportion des IDE, hommes et femmes, exerçant dans le secteur public atteint 65 %. Au-delà, la proportion des femmes qui travaillent dans le secteur public reste relativement stable alors que les hommes font plus souvent le choix de l'activité libérale, ce qui se traduit par une diminution de la proportion d'hommes salariés dans le secteur public¹¹.

Plus de temps partiel dans le privé et parmi ceux qui privilégient leur vie familiale

Parmi les infirmiers salariés de la génération 98 interrogés en 2005, 11 % travaillent à temps partiel. La plupart d'entre eux exercent plus d'un mi-temps (56 % travaillent environ 4 jours par semaine et 6 % environ 3 jours par semaine), 37 % travaillent à mi-temps.

La décision de travailler à temps plein dépend d'un ensemble de facteurs et son analyse apparaît complexe. Ainsi, on peut supposer que la constitution du foyer de l'individu, les revenus du foyer, la présence d'un ou plusieurs enfants et le désir du parent de passer du temps auprès de son ou ses enfants sont des facteurs susceptibles d'influencer le choix d'un emploi à temps partiel. Les infirmières de la génération 98 ont deux fois plus de chances de travailler à temps partiel que leurs collègues masculins. Le facteur âge intervient aussi, les plus de 30 ans¹² ayant 1,6 fois plus de chances de travailler à temps partiel. De même, avoir des enfants semble inciter à réduire son temps de travail.

Toutefois, le temps partiel peut aussi être subi, parce qu'aucun autre contrat n'est offert à la personne ou parce qu'elle a vécu une longue période d'inactivité qui la pousse à accepter le premier type de contrat qu'on lui propose, ou encore car la structure pour laquelle elle souhaite

vivement travailler ne propose que ce type de contrat, etc. Les infirmiers ne rencontrant quasiment pas de difficulté dans leur recherche d'emploi, on peut supposer que la pression du marché est moindre sur eux que sur d'autres catégories professionnelles. Cependant, parmi les infirmiers salariés embauchés à temps partiel en 2005 une majorité semble subir cette situation puisque 60 % déclarent qu'ils souhaitaient travailler à temps plein à l'embauche. Pour 85 % d'entre eux ce type de contrat n'était pas proposé sur leur poste. Moins d'un tiers ont choisi le temps partiel dès leur embauche sur le poste occupé en 2005, dont 9 % ont choisi le temps partiel alors qu'un temps plein était possible et enfin 10 % ont commencé par un temps plein.

Les infirmiers du secteur privé sont plus susceptibles d'exercer à temps partiel (1,8 fois plus que ceux du public). La taille de l'échantillon sur ce secteur ne permet cependant pas d'estimer dans quelle proportion le temps partiel est choisi.

Des infirmières salariées et des infirmiers libéraux

Les infirmiers ont la possibilité d'évoluer dans des cadres d'exercice très variés et de choisir entre un exercice libéral en cabinet ou un exercice salarié dans différents établissements de santé comme les hôpitaux publics ou privés, les cliniques¹³. Ils peuvent également s'orienter vers l'hospitalisation et les soins à domicile, les soins de suites et de réadaptation, vers les maisons

TABLEAU 1

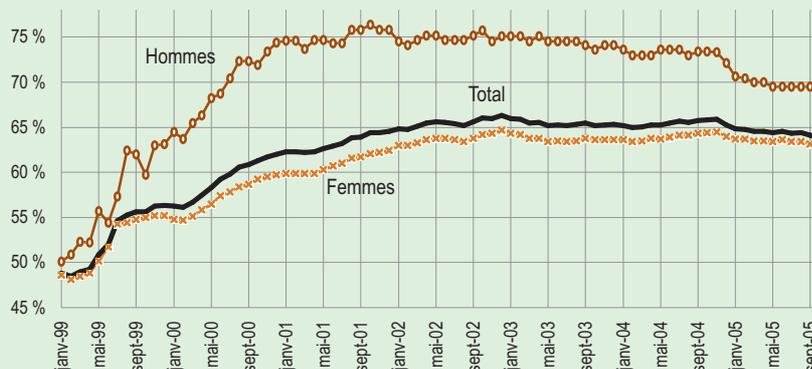
Répartition des individus par taille de l'entreprise en 2005 selon le diplôme obtenu en 1998

Diplôme	0 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 499 salariés	plus de 500 salariés	Ensemble
Infirmier diplômé d'État	30,4	7,9	43,4	18,3	100
Autres diplômes de la santé de niveau proche ou équivalent	57,9	10,7	25,9	5,6	100
Autres diplômes du social de niveau proche ou équivalent	18,3	41,1	34,5	6,1	100
DEUG, DEUST (1 ^{er} cycle universitaire)	25,7	19,4	35,8	19,2	100
BTS, DUT tertiaire	25,1	27,6	32,5	14,7	100
BTS, DUT industriel	17,2	22,3	38,2	22,3	100
Deuxième cycle universitaire	26,6	25,4	30,1	17,9	100
TOTAL	24,8	24,2	33,6	17,4	100

Sources • CÉREQ - Enquête Génération 98, exploitation DREES.

GRAPHIQUE 3

Évolution de la proportion d'infirmiers de la génération 98 travaillant dans le secteur public, par sexe



Sources • CÉREQ - Enquête Génération 98, exploitation DREES.

11. Compte tenu des faibles délais d'insertion professionnelle des infirmiers nous assimilons la durée qui sépare de la première interrogation en 1998 au nombre d'années d'expérience.

12. Sachant que les IDE interrogés ont entre 26 et 42 ans

13. Service de médecine, chirurgie, obstétrique, pédiatrie, réanimation, gériatrie, psychiatrie, etc.

de retraite médicalisées ou travailler dans d'autres structures¹⁴. Au sein de ces structures, ils peuvent exercer différentes spécialités¹⁵ (encadré 2). En automne 2005, soit sept ans après leur entrée sur le marché du travail, parmi les infirmiers de la génération 98, 92 % sont salariés dont 6 % d'infirmiers spécialisés.

L'activité libérale n'étant légalement possible qu'au terme de trois années après la fin de la formation, les premières installations en libéral s'effectuent à partir du second semestre 2001. Jusqu'en 2001, la proportion d'infirmiers libéraux était donc nulle parmi les infirmiers de la génération 98. Depuis 2004, en raison de la pénurie de remplaçantes dans certaines zones peu peuplées, une autorisation d'exercice a été accordée après deux ans. Sept ans après leur sortie de formation, près de 8 % des infirmiers diplômés en 1998 exercent une activité libérale. En 2005, les infirmiers libéraux représentent 13,9 % de l'ensemble des infirmiers en activité en France (Source ADELI). Cette proportion ayant crû depuis pour atteindre 14,6 % en 2008, on peut supposer que de nouveaux IDE de la génération 98 ont fait le choix de l'exercice libéral depuis la date de l'enquête. À en croire leurs déclarations au questionnaire de 2005, 17 % des infirmiers de la génération 98 seraient prêts à se mettre à leur compte dans les cinq ans pour avancer dans leur carrière. Il s'agit pourtant essentiellement de personnes en situation d'emploi stable (95 % de CDI et fonctionnaires, 5 % d'emplois plus précaires).

Un homme IDE de la génération 98 a trois fois plus de chances de

s'installer en libéral qu'une femme toute chose étant égale par ailleurs¹⁶. Douguet et Vilbrod y voient une tentative d'échapper aux situations parfois conflictuelles dues au travail collectif (en milieu hospitalier par exemple). Les infirmiers ayant des enfants à charge ont deux fois plus de chances de s'installer en libéral. En effet, toujours selon ces mêmes auteurs, les infirmiers considèrent que lorsqu'ils pourront fixer eux-mêmes leurs horaires, ils auront plus de temps à consacrer à leur famille, notamment à leurs enfants. La réserve que l'on peut faire sur ce résultat est que l'on ne sait pas à quel moment les infirmiers libéraux ont eu des enfants : avant ou après leur installation en exercice libéral. L'origine sociodémographique¹⁷ des infirmiers est, semble-t-il, sans conséquence sur l'exercice libéral.

Des revenus supérieurs en début de carrière mais qui évoluent plus faiblement que ceux d'autres diplômés

Le revenu moyen des infirmiers à la première embauche est plus élevé que celui de tout autre diplômé de niveau proche ou équivalent. Cependant, il évolue beaucoup moins vite que celui de ces autres diplômés¹⁸. À la date de l'enquête, sept ans après l'obtention du diplôme, il reste plus élevé que celui des autres diplômés, excepté les autres diplômés de la santé. Leur revenu moyen est alors le même que celui des titulaires d'un diplôme de deuxième cycle universitaire en 1998 pour lesquels le taux d'évolution des revenus est le plus élevé. Au terme

de sept ans d'activité, les infirmiers sont, parmi l'ensemble des diplômés en 1998 de niveau proche ou équivalent, ceux dont les revenus ont le taux d'évolution le plus faible. Les spécialisations et les évolutions de carrières peuvent toutefois permettre aux infirmiers de percevoir un revenu plus élevé. Ainsi, les infirmiers libéraux sont ceux pour lesquels la progression des revenus sur sept ans est, en moyenne, la plus forte. Par ailleurs, les infirmiers spécialisés (cadres infirmiers, infirmiers psychiatriques, puéricultrices, autres spécialités) perçoivent un revenu moyen plus élevé que les infirmiers en soins généraux. La dispersion des revenus des infirmiers en soins généraux est beaucoup plus faible que celle des revenus des infirmiers spécialisés ou des libéraux, les revenus de ces derniers étant de loin les plus dispersés.

Les infirmiers diplômés d'État en 1998 ont perçu en 2005 un revenu mensuel net de 1 700 euros. Les infirmiers exerçant en libéral gagnent sensiblement plus que les salariés avec 2 700 euros en moyenne. La moitié d'entre eux perçoivent un revenu mensuel net compris entre 1 800 et 3 300 euros, un quart moins de 1 800 euros et un autre quart plus de 3 300 euros. La moyenne des revenus des infirmiers spécialisés est plus élevée que celle des infirmiers en soins généraux, mais elle reste en dessous de celle des infirmiers libéraux.

Les infirmiers libéraux perçoivent en moyenne des revenus¹⁹ comparables à ceux des masseurs-kinésithérapeutes, de près de 3 000 euros net par mois²⁰. La dispersion des revenus de ces derniers est cependant plus grande que pour les infirmiers libéraux.

Il n'y a pas de différence de rémunération moyenne entre secteurs privé et public pour ce qui concerne les infirmiers en soins généraux. En revanche, les infirmiers spécialisés (psychiatrie, cadres de santé, autres spécialités) salariés du public sont en moyenne mieux rémunérés que ceux du privé. La dispersion des salaires dans le secteur privé est beaucoup plus élevée que dans le public.

14. Comme les écoles, les lycées (santé scolaire), les entreprises (médecine du travail), les centres de santé, les structures médico-sociale ou médico-éducative, l'action humanitaire (ONG, associations diverses).

15. Telles que cadre infirmier, infirmier psychiatrique, puéricultrice, infirmier anesthésiste ou infirmier de bloc opératoire.

16. Notamment l'âge, le fait d'être parent ou pas, le lieu d'habitation (chez les parents, en couple, seul), le changement de commune d'habitation entre 2003 et 2005, la nationalité des parents (française ou étrangère) et la profession du chef de famille.

17. Représentée par la profession du chef de famille.

18. Sont comparés les revenus à la date de l'enquête (dernier emploi) à ceux du 1^{er} emploi, exprimés en équivalent temps plein. Il s'agit des revenus salariaux incluant les primes et des revenus libéraux.

19. Ces montants sont cohérents avec ceux affichés dans l'*Études et Résultats*, n° 643, juin 2008, « Les revenus libéraux des médecins en 2005 et 2006 ». Le faible écart entre nos résultats et ceux-ci sont dus à une différence de champs : il s'agit ici de jeunes professionnels et dans l'*Études et Résultats* 643 de l'ensemble des infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes en exercice.

20. Mais les masseurs-kinésithérapeutes sont installés depuis plus longtemps que les infirmiers.

ENCADRÉ 2

La formation spécialisée

Pour avoir accès à une formation spécialisée, les infirmiers diplômés d'État (IDE) doivent au préalable avoir quelques années d'expérience en tant qu'infirmiers en soins généraux.

Les spécialisations et évolutions de carrière possibles sont :

- **Infirmier anesthésiste diplômé d'État (IADE)**
deux ans de formation après deux ans d'exercice professionnel infirmier minimum
- **Infirmier de bloc opératoire diplômé d'État (IBODE)**
un an et six mois de formation après 2 ans d'exercice professionnel infirmier minimum
- **Infirmier en puériculture (puéricultrice) diplômé d'État**
un an de formation sans exigence par rapport à l'expérience professionnelle
- **cadre de santé (management ou formation)**
un an de formation après 4 ans d'exercice professionnel infirmier minimum

La rémunération, presque unique source d'insatisfaction

La majorité des infirmiers sont satisfaits de leur emploi. Plus de 90 % des IDE disent se réaliser professionnellement (50 % disent pouvoir *tout à fait* se réaliser), et 80 % estiment qu'ils travaillent à leur bon niveau de compétences. La moitié des IDE estiment à la fois être plutôt bien ou très bien payés et travailler à leur bon niveau de compétences. Moins de 10 % d'entre eux expriment la volonté de changer d'emploi (graphique 4). Toutefois, 9 % esti-

ment « avoir déjà été victimes d'une discrimination²¹ dans le travail ». La rémunération représente la principale source d'insatisfaction, en effet 40 % des infirmiers s'estiment mal payés. Malgré tout, 58 % souhaitent avant tout ménager leur vie hors du travail et l'amélioration de leur vie professionnelle n'est la priorité que d'un quart des infirmiers.

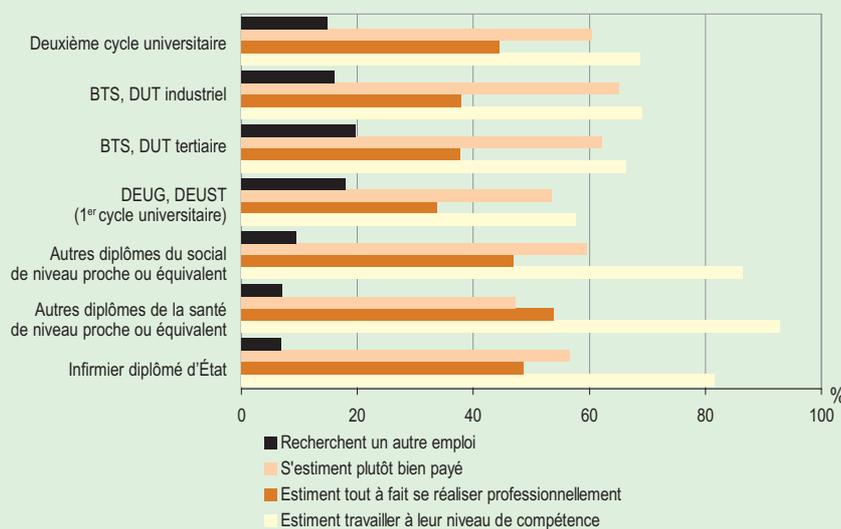
Les infirmiers cherchent moins que les autres à changer d'emploi. Le sentiment de se réaliser professionnellement quant à lui est variable et n'évolue pas forcément avec l'appré-

ciation du niveau de rémunération ou du sentiment de travailler à son juste niveau de compétence pour les différentes sous-populations observées. Les infirmiers sont moins satisfaits de leur rémunération que les autres diplômés de niveau comparable à l'exclusion de ceux du secteur sanitaire et social

Bien que principale source d'insatisfaction des infirmiers, la rémunération n'est pas ce qu'ils changeraient en priorité pour améliorer leur situation professionnelle. Pour cela, les infirmiers aimeraient avant tout être reconnus dans leur travail (39 %), avoir un travail plus intéressant (54 %) et des horaires moins contraignants (41 %). Les autres diplômés de la santé de niveau comparable cherchent quant à eux moins la reconnaissance professionnelle qu'à gagner plus d'argent, l'intérêt de leur travail pourrait aussi améliorer leur situation professionnelle. Enfin, « avoir un emploi garanti à vie » contribuerait aussi beaucoup à une telle amélioration.

GRAPHIQUE 4

Satisfaction professionnelle au terme de 7 ans de vie professionnelle selon le diplôme



Sources • CÉREQ - Enquête Génération 98, exploitation DREES.

21. Racisme, sexisme, par rapport au lieu de résidence, à l'apparence physique, etc.

Pour en savoir plus

- Couppié T., Gasquet C., Lopez A., 2006, Les sept premières années de vie active de la génération 98 : entre insertion et début de carrière, *Bref* n° 234, octobre, CÉREQ.
- Couppié T., Gasquet C., Lopez A., 2007, *Quand la carrière commence... Les sept premières années de vie active de la génération 98*, CÉREQ.
- Douguet F., Vilbrod A., 2007, *Le métier d'infirmière libérale. Portrait sociologique d'une profession en pleine mutation*, Paris : Selis Arslan.
- Dupray A., Hanchane S., 2000, Génération 92, Les effets de la formation continue en entreprise sur la mobilité et le salaire des jeunes en début de vie active, *Note de travail* n° 7, décembre, CÉREQ.
- Epiphane D., Lopez A., 2001, *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la génération 98*, mars, CÉREQ.
- Idmache S., Marquier R., 2006, Les débuts de carrière des infirmiers diplômés en 2001, *Document de travail - Série Étude*, n° 59, mai, DREES.
- Marchal N., Molinari-Perrier M., Sigot J.-C., 2004, Génération 2001. S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade, n° 214, décembre, CÉREQ.
- Marquier R., 2005, Les cinq premières années de carrière des infirmiers sortis de formation initiale, *Études et Résultats*, n° 393, avril DREES.
- Marquier R., 2006, Les étudiants en soins infirmiers en 2004, *Document de travail - Série Études*, n° 55, janvier, DREES.